

théâtre
des 13 vents centre
dramatique
national montpellier

**Théâtre des 13 vents CDN Montpellier / Ecole Nationale Supérieure d'Art Dramatique
de Montpellier**

Recrutement d'une nouvelle direction au 1^{er} janvier 2027

Appel à candidatures

Le Théâtre des 13 vents CDN Montpellier,
L'Ecole Nationale Supérieure d'Art Dramatique de Montpellier (ENSAD),
Le ministère de la Culture
Montpellier Méditerranée Métropole,
la Région Occitanie,
le Département de l'Hérault recherchent :

Un.e ou des artiste.s pour diriger, à partir du 1^{er} janvier 2027 le Théâtre des 13 vents CDN Montpellier (SARL) et l'Ecole Nationale Supérieure d'Art Dramatique de Montpellier - ENSAD (association loi 1901).

Comptant parmi les 38 Centres dramatiques nationaux (CDN), le Théâtre des 13 vents est l'un des deux Centres dramatiques nationaux de la Région Occitanie.

La première mission d'un CDN est la création théâtrale. C'est un lieu de référence - régionale, nationale et internationale - où se rencontrent et s'articulent toutes les dimensions du théâtre : la recherche, l'écriture, la création, la diffusion et la transmission. Principal acteur culturel pour la création dramatique et la diffusion théâtrale contemporaine, il joue un rôle majeur à la fois en termes d'accompagnement des équipes artistiques, favorisant leur rayonnement national, mais aussi en termes d'offre de référence. L'ensemble des missions d'intérêt public attachées au label CDN est défini par le cahier des missions et des charges, fixé par l'arrêté du 5 mai 2017.

Le Théâtre des 13 vents

Implanté à Montpellier depuis 1982 au cœur d'une Métropole dynamique de 522 542 habitants, le CDN occupe des locaux situés sur le Domaine de Grammont, mis à disposition par Montpellier Méditerranée Métropole.

Pour mettre en œuvre ses missions, le Théâtre des 13 vents dispose de :

- 2 salles de spectacle : une de 387 à 482 places avec un plateau de 13,70m d'ouverture et une petite salle de 6,80m d'ouverture pouvant accueillir jusqu'à 98 spectateurs ;
- un studio de répétition de 122m² ;
- un atelier costumes de 125m² et un atelier décors de 98m² ;
- un espace pour l'accueil d'auteurs en résidence et une salle de formation ;
- un local de stockage de 580m² ;
- un bar/restaurant dans le hall du théâtre, dont la gestion est confiée à une concession.

Le budget annuel du CDN est d'environ 3,7 millions d'euros et l'équipe du théâtre est composée de 29 salariés en CDI et de 40 équivalents temps plein en incluant les salariés non permanents, artistes et techniciens intermittents.

Le Théâtre des 13 vents est soutenu par le ministère de la Culture - DRAC Occitanie, Montpellier Méditerranée Métropole, la Région Occitanie au titre du dispositif actuel d'aide aux Opérateurs Structurants - Scène d'envergure régionale accessible sur le site de la Région Occitanie (<https://www.laregion.fr/Arts-de-la-scene-Aide-aux-operateurs-structurants-43861>) et le Département de l'Hérault.

L'École Nationale Supérieure d'Art Dramatique de Montpellier

Le Théâtre des 13 vents CDN Montpellier a opéré en 2026 un rapprochement avec l'École supérieure d'art dramatique de Montpellier - ENSAD, l'une des douze écoles délivrant le diplôme national supérieur professionnel de comédien. A ce titre, le CDN et l'École partagent désormais une même direction. L'artiste qui sera retenu au terme de la présente procédure de recrutement occupera ainsi la direction de l'ENSAD, et pourra s'appuyer à ce titre sur la direction des études de l'école.

L'École est subventionnée par le ministère de la Culture, la Région Occitanie (en aide au projet selon les années) et Montpellier Méditerranée Métropole. En 2026, son budget s'élève à 820 000 euros et son équipe compte 4 équivalents temps plein. Les locaux de l'ENSAD sont répartis sur 2 sites (la Maison Louis Jovet et le Hangar Théâtre) disposant de 6 espaces de travail (dont une salle de représentation de 300m² avec gradin amovible pouvant accueillir 144 personnes), une bibliothèque-vidéothèque et un atelier de construction.

Dans le cadre de cet appel à candidatures sont recevables les candidatures d'un ou plusieurs artistes engagés dans le champ théâtral.

Les candidates et candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum vitae et une présentation de leur parcours artistique ainsi qu'un bilan quantitatif de diffusion de leur production sur les trois dernières années par voie électronique (au format pdf) au plus tard vendredi 4 septembre 2026 (minuit) à :

- Monsieur le Directeur Général de la Création Artistique - Adresse de contact : delegation-theatre@culture.gouv.fr
- Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles d'Occitanie - Adresse de contact : nathalie.piat@culture.gouv.fr
- Monsieur Le Président de Montpellier Méditerranée Métropole - Adresses de contact : anais.DANON@montpellier.fr ; juliana.STOPPA@montpellier.fr ; anais.LEGRIS@montpellier.fr ; evelise.STROTTMANNALVES@montpellier.fr (Pour toute question en amont, contacter Anais LEGRIS Chargée de mission Théâtre et Danse du Pôle Culture et Patrimoine: anais.LEGRIS@montpellier.fr - 04 67 14 50 74)
- Madame la Présidente de la Région Occitanie - Adresse de contact : marine.sabounji@laregion.fr
- Monsieur le Président du Conseil Départemental - Adresse de contact : tnegrou@herault.fr

Six candidats au maximum seront présélectionnés selon un principe de parité femme-homme, après concertation entre l'État (Direction générale de la création artistique et Direction régionale des affaires culturelles Occitanie), Montpellier Méditerranée Métropole, la Région Occitanie et le Conseil départemental de l'Hérault.

Les personnes présélectionnées devront élaborer un projet artistique et culturel s'appuyant sur la note d'orientation qui leur sera remise, présentant notamment le Théâtre des 13 vents, l'ENSAD, le contexte théâtral et artistique de la région, le cahier des charges des Centres dramatiques nationaux, le dispositif Opérateurs Structurants (Volet I - Scène d'envergure régionale) de la Région Occitanie et tous les éléments utiles à sa rédaction.

Ce projet fera l'objet d'une présentation devant un comité composé des représentants des différents partenaires.

Au terme de la procédure de sélection, la candidature retenue par le jury devra recevoir l'agrément de la Ministre de la Culture pour une prise de fonction envisagée au 1^{er} janvier 2027 dans le cadre d'un premier mandat de quatre ans.